



## Le médiateur du notariat

Intervient dans certains litiges entre le client et le notaire

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat aux adresses suivantes :

**Par internet :**

[mediateur-notariat.notaires.fr](https://mediateur-notariat.notaires.fr)

**Par courriel :**

[mediateurdunotariat@notaires.fr](mailto:mediateurdunotariat@notaires.fr)

**Par voie postale :**

**Médiateur du notariat  
60 boulevard de la Tour Maubourg  
75007 Paris**

Afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable au conflit.